

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-672/SG/FP portant intégration du personnel dans le cadre territorial des Travaux publics et du Port.

n° 74-672/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
17 avril 1974

Numéro JO
n° 9 du 10/05/1974

Date du numéro
10 mai 1974

TEXTE INTÉGRAL

M. Abdi Rabileh Soubagleh, aide-ouvrier principal, 3e échelon du corps territorial des Travaux publics et du Port, en service au port de commerce de Djibouti(Ministère du Port de Commerce et des Régies industrielles) est, pour compter du 1er janvier 1974, intégré dans le cadre des agents techniques et ouvriers et nommé agent technique et ouvrier de la 1er classee, 1er échelon.